



Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis.

Qui est concerné ?



Personnes agées de 16 à 29 ans révolus

⚠ Sauf cas spécifiques → dérogations permettant un apprentissage avant 16 ans ou après 29 ans

Rémunérations

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC 504.10€	43% du SMIC 802.82€	53% du SMIC 989.52€	100% du SMIC 1 867.02€
2ème année	39% du SMIC 728.14€	51% du SMIC 952.18€	61% du SMIC 1 138.88€	
3ème année	55% du SMIC 1 026.86€	67% du SMIC 1 250.90€	78% du SMIC 1 456.28%	

Aides

Niveau diplôme	-250 salariés	+ 250 salariés
Bac et infra-bac (niveau 3 et 4)	5 000€	2 000€
Bac +2 (niveau 5)	4 500€	1 500€
Bac +3/+4 et Bac +5 (niveau 6 et 7)	2 000€	750€

Le montant de l'aide est porté à **6 000€** maximum pour l'embauche d'un travailleur handicapé, quelle que soit la taille de l'entreprise ou le niveau de diplôme préparé.



BON À SAVOIR :

Le contrat d'apprentissage peut être à **durée limitée (CDL)** d'une durée de 6 mois au minimum à 3 ans au maximum. Il peut également être à **durée indéterminée (CDI)**.

Cette infographie est établie sur la base des dispositions légales. La CCN applicable peut prévoir des règles spécifiques.